

Sur le procédé

Système RIVIERA PRO / Système RIVIERA PRO V4

Famille de produit/Procédé : Revêtement de sol stratifié

Titulaire(s) : Société **BERRYALLOC NV**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Il s'agit de la révision du Document Technique d'Application 12/20-1796_V1. Cette version intègre les modifications : Introduction du revêtement de sol stratifié RIVIERA PRO V4 de construction et de fabrication identique au revêtement RIVIERA PRO, avec présence de chanfreins sur les quatre côtés des lames ; le domaine d'emploi revendiqué, les dispositions de mise en œuvre et les éléments constitutifs du système RIVIERA PRO V4 sont identiques à ceux du système RIVIERA PRO.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Systèmes de revêtements de sol stratifiés en lames « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 », destinés à la pose flottante sur les supports admis et dans les conditions de mise en œuvre et d'entretien décrites au Dossier Technique, dans les cuisines et coins cuisines attenants à un séjour des bâtiments d'habitation ayant au plus le classement **U2s P3 E2 C2** par référence au classement UPEC des locaux en vigueur.

Systèmes comprenant :

- Les lames de revêtement de sol stratifié répondant aux exigences de la norme NF EN 13329+A2, à chants hydrofugés et à assemblage mécanique, associées à la sous-couche « Excellence Impact + » et destinées à la mise en œuvre en pose flottante sur le support ;
- Le kit de pose « Hydroplus » de traitement des jeux périphériques.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.2.2.	Remarques complémentaires du Groupe	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation	6
2.1.1.	Mise sur le marché.....	6
2.1.2.	Identification.....	6
2.2.	Description.....	6
2.2.1.	Principe.....	6
2.2.2.	Éléments constitutifs du système.....	6
2.3.	Dispositions de conception	8
2.3.1.	Classement UPEC du local	8
2.3.2.	Support ou revêtement existant	8
2.3.3.	Conformité à la réglementation incendie	8
2.3.4.	Traitement des joints de dilatation.....	9
2.3.5.	Température ambiante et température du support.....	9
2.3.6.	Résistance thermique	9
2.4.	Disposition de mise en œuvre.....	9
2.4.1.	Travaux préparatoires	9
2.4.2.	Stockage et conditions de pose	9
2.4.3.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	9
2.4.4.	Découpe des lames.....	10
2.4.5.	Pose de la sous-couche destinée à limiter les échanges d'humidité	10
2.4.6.	Pose de la sous – couche acoustique	10
2.4.7.	Pose flottante des lames	10
2.5.	Mise en service	11
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	11
2.6.1.	Utilisation et Entretien	11
2.6.2.	Surveillance, Maintenance et Réparation	11
2.7.	Traitement en fin de vie	11
2.8.	Assistance technique.....	11
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	11
2.9.1.	Revêtements de sol stratifiés	11
2.9.2.	Sous-couche Excellence Impact+.....	12
2.9.3.	Mastic Hydroplus sealant kit / colle Hydroplus glue	12
2.10.	Mentions des justificatifs.....	12
2.10.1.	Résultats Expérimentaux.....	12
2.10.2.	Données Environnementales et Sanitaires	12
2.10.3.	Références chantiers	12
	Tableaux du Dossier Technique.....	13
	Figures du Dossier Technique.....	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U2s P3 E2 C2 sur supports neufs à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chapes fluides à base de sulfate de calcium telles que définies au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur supports à base de bois ou panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.2.3 ci-après ;
- U2s P3 E2 C2 sur supports existants tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après.

E2 : Uniquement dans les cuisines et coins cuisines attenants à un séjour et, par extension, dans le séjour dans lequel donne une cuisine ouverte, typiquement lorsqu'il n'y a pas de séparation physique (cloison ou demi-cloison) entre les deux, des bâtiments d'habitation ayant au plus le classement U2s P3 E2 C2 par référence au classement UPEC des locaux du Cahier du CSTB n° 3782_V2.

La pose sur support à base de bois ou panneaux à base de bois est limitée aux locaux au plus classés E1.

La pose sur ancien revêtement résilient sur mousse est exclue.

La pose sur plancher chauffant réversible et la pose sur plancher rayonnant électrique sont exclues.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique (y compris les planchers chauffants)

Les supports admis sont tous les supports décrits dans le CPT n° 3642_V2 au chapitre 5.1.1, y compris les planchers chauffants exécutés conformément à la norme NF P 52-302 (DTU 65.7) et la norme NF DTU 65.14, à l'exclusion des planchers chauffants réversibles (PCR).

1.1.2.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium admises sont celles exécutées conformément aux Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium de la FFB-UNEP et de la CAPEB, ou faisant l'objet d'un DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.3. Supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont tous les supports décrits dans le CPT n° 3642_V2 au chapitre 5.2.1.

1.1.2.2.4. Supports existants

Les supports admis sont les suivants :

- Supports à base de liant hydraulique ou à base de sulfate de calcium tels que décrits au chapitre 5.4 du CPT 3642_V2, après dépose de l'ancien revêtement ou revêtus :
 - d'un carrelage ou d'une pierre naturelle collé ou scellé, tel que visé par le e-Cahier du CSTB n°3635_V2,;
 - d'un revêtement de sol résilient collé en plein, exécuté conformément à la norme NF DTU 53.12 à l'exclusion d'un revêtement à envers mousse ;
 - d'un revêtement de sol coulé à base de résine de synthèse, exécuté conformément à la norme NF DTU 54.1.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements de sol stratifiés RIVIERA PRO et RIVIERA PRO V4 en pose flottante sur sous-couche Excellence Impact+ font l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme EN 13501-1 : 2018, du FCBA N°22/RC-50 du 23/11/2022 avec classement Cfl-s1 ; ce classement est valable en pose avec sous couche Excellence Impact+ sur substrat ayant une épaisseur minimale de 18 mm, une masse volumique minimale de 510 kg/m3 classé Cfl-s1 ou mieux.

1.2.1.2. Acoustique

Le revêtement de sol RIVIERA PRO V4 en pose flottante sur sous couche Excellence Impact+ fait l'objet d'un essai de type avec une amélioration de l'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 18$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et un niveau de bruit de choc normalisé $L_{nwe} = 85$ dB selon ISO 717-2 (Rapport de mission N° 2022.143.0343 du 09/12/2022 du FCBA).

Le revêtement de sol RIVIERA PRO en pose flottante sur sous couche Excellence Impact+ fait l'objet d'un essai de type avec une amélioration de l'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 18$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et un niveau de bruit de choc normalisé $L_{nwe} = 85$ dB selon ISO 717-2 (Rapport de mission N° 2022.143.0343 du 09/12/2022 du FCBA).

1.2.1.3. Impact environnemental

Les revêtements de sol stratifiés DPL BerryAlloc font l'objet d'une Fiche De Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelle en conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN. Ce document a été déposé en novembre 2021 sur la base INIES avec le numéro d'enregistrement : 6-776 : 2021.

Il est rappelé que les FDES n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis.

Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.5. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

1.2.1.6. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les produits disposent d'une Fiche de Données Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces produits sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.1.7. Durabilité – Entretien

Les classements du § 1.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.2. Remarques complémentaires du Groupe

Les revêtements de sol RIVIERA PRO et RIVIERA PRO V4 font aussi l'objet de certificat QB 26, avec un classement U3 P3 E1 C2.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire :

Société BERRYALLO NV
Industrielaan 100
B-8930 Menen

2.1.1. Mise sur le marché

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, les produits « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 » font l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041 (2005-03-01).

2.1.2. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le code de traçabilité du produit et la référence du décor figurent sur les emballages. Les emballages comportent : le nom de la gamme, le décor, les dimensions, le nombre de lames dans l'emballage, les m² dans l'emballage, le code EAN, le n° de déclaration de performance, la classification de qualité de l'air intérieur (COV), la certification PEFC, le code de traçabilité, la classification des classes d'usage (NF EN 13329+A2).

Les lames mentionnent le numéro de traçabilité indiquant l'année, le mois, le jour, heure, minute, seconde, la ligne de production ainsi que les mentions « Made in Belgium » et « Hydroplus ».

2.2. Description

2.2.1. Principe

Systèmes comprenant :

- Les lames de revêtement de sol stratifié, à âme à base de bois, répondant aux exigences de la norme NF EN 13329+A2, à chants hydrofugés et à assemblage mécanique « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 » ;
- La sous-couche acoustique « Excellence Impact+ » ;
- Le kit de pose « Hydroplus » de traitement des jeux périphériques.

2.2.2. Éléments constitutifs du système

2.2.2.1. Revêtements de sol stratifiés

Revêtements de sol stratifiés d'épaisseur 8 mm « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 ».

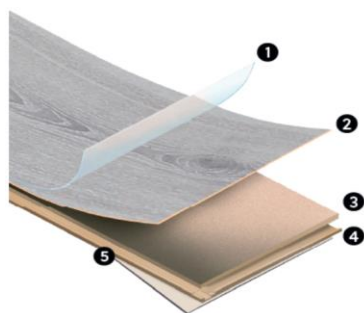
L'aspect de surface des lames est veiné bois ou non, avec chanfreins pour le « RIVIERA PRO V4 » ou sans chanfreins pour le « RIVIERA PRO ». Les produits sont d'aspect mat à satiné.

Les gammes des revêtements de sol stratifiés « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 » associées à la sous-couche « Excellence Impact+ » font l'objet de certificats QB-UPEC (QB 26).

Le panneau stratifié est obtenu par pressage à chaud des différentes couches le composant. Une fois stabilisées en température et hygrométrie, les lames sont usinées en longueur et en largeur.

Les lames sont constituées :

1. d'un overlay de protection ;
2. d'un parement composé d'un stratifié décoratif DPL ;
3. d'une âme constituée d'un panneau de fibres HDF ;
4. d'un contre parement constitué d'une feuille de papier imprégné de résine mélamine ;
5. d'un traitement Hydroplus sur les chants.



Les 4 chants des lames sont traités en fabrication par pulvérisation du produit hydrofuge « Hydroplus » comme présenté dans la *Figure 1* en fin du Dossier Technique.

Le traitement des chanfreins pour le « RIVIERA PRO V4 » est réalisé par l'application d'une peinture associée au décor du stratifié.

L'assemblage des lames entre elles s'effectue par le système d'assemblage Duoloc, comme présenté dans la *Figure 1 Schéma de l'assemblage avec traitement hydrofuge*.

2.2.2.1.1. Caractéristiques géométriques et pondérales spécifiées par le fabricant

Lames de revêtements de sol stratifiés : Cf. Tableau 1 en fin du Dossier Technique.

2.2.2.1.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Lames de revêtements de sol stratifiés : Cf. Tableau 2 en fin du Dossier Technique

2.2.2.2. Sous-couche acoustique

La sous-couche associée est la sous-couche nommée « Excellence Impact+ », en mousse de polystyrène de 3 mm d'épaisseur et de masse volumique 45 kg/m³.

Elle a une bande adhésive intégrée.

Elle est fournie par la Société BERRYALLOCC NV.

2.2.2.3. Sous-couche destinée à limiter les échanges d'humidité

Il s'agit du film de polyéthylène de 0,2 mm d'épaisseur qui contribue à réduire les risques éventuels de remontée d'humidité résiduelle du support.

2.2.2.4. Accessoires de pose « Hydroplus »

Les accessoires de pose « Hydroplus » sont :

- Le kit 2 en 1 constitué :
 - du fond de joint de forme torique en mousse de polyéthylène « Filler Twine » ;
 - du joint mastic acrylate pour traitement des joints « Hydroplus Sealant Kit ».
- Le joint d'étanchéité adhésif de plinthe « Hydroplus skirting strip » ;
- La colle type MS Polymère « Hydroplus glue » pour le collage des plinthes.

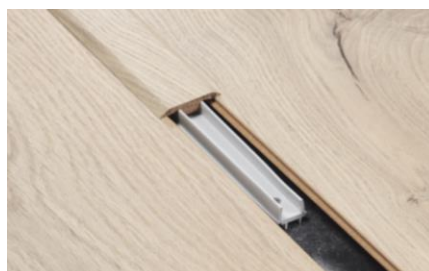
Les performances annoncées de la colle « Hydroplus glue » et du mastic « Hydroplus Sealant Kit » sont décrites en fin du Dossier Technique, *Tableaux 3* et *4*.

2.2.2.5. Profilés de finition

La gamme comprend des accessoires de finition adaptés aux lames et distribués par la Société BERRYALLOCC NV.

Ce sont notamment les suivants :

Profilé de jonction en « T » : assure la jonction entre 2 revêtements de même niveau, permet la dilatation et le retrait de ces derniers sans que la zone de jonction et les chants des éléments ne se trouvent découverts.



Profilé de rattrapage de niveau (barre de seuil) : assure le rattrapage de niveau entre 2 revêtements et permet la dilatation et le retrait de ces derniers sans que la zone de jonction et les chants ne se trouvent découverts.



Plinthes : permettent l'habillage périphérique des murs, d'un décor identique ou non à celui du revêtement de sol stratifié posé. Elles permettent la dilatation et le retrait du revêtement de sol.



Profilés d'arrêt : permettent d'arrêter le revêtement et permettent la dilatation et le retrait du stratifié sans que cette zone en extrémité ne se trouve découverte.



2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, déterminer la nature du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3. Conformité à la réglementation incendie

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le titulaire de l'Avis technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu du système « RIVIERA PRO V4 ».

Dans tous les cas, le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.4. Traitement des joints de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.5. Température ambiante et température du support

Le Maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer :

- Une température ambiante minimale de + 15 °C, avec un taux d'humidité ambiant dans la pièce compris entre 40 et 65 % HR, pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du système « RIVIERA PRO » ou « RIVIERA PRO V4 » posé flottant sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des systèmes « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 », de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle des lames d'air induites par la pose flottante qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W unitaire.

La validation du calcul devra être demandée à la société BERRY ALLOC NV.

2.4. Disposition de mise en œuvre

2.4.1. Travaux préparatoires

Les dispositions qui s'appliquent en fonction du support sont celles décrites dans le *CPT Sols Stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants »*.

2.4.2. Stockage et conditions de pose

2.4.2.1. Stockage avant la pose

Cf. article 7.1 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants ».

Le revêtement de sol stratifié doit être stocké au moins 48 heures avant la pose dans des conditions de température et d'hygrométrie ambiantes comparables aux conditions de pose.

2.4.2.2. Conditions de température et d'hygrométrie à la pose

Cf. article 7.2 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants ».

2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.3.1. Supports neufs

2.4.3.1.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant)

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites dans l'e-cahier du CSTB n° 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants » à l'article 5.12.

Travaux préparatoires

Les dispositions de préparation qui s'appliquent sont celles décrites dans le CPT e-cahier du CSTB n° 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants » à l'article 6.

2.4.3.1.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium de la

FFB-UNECP et de la CAPEB », par le DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

Travaux préparatoires

Ils sont réalisés conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium de la FFB-UNECP et de la CAPEB » ou au Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.4.3.1.3. Supports à base de bois ou panneaux dérivés du bois

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites dans l'e-cahier du CSTB n° 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants » à l'article 5.2.2.

Travaux préparatoires

Les dispositions de préparation qui s'appliquent sont celles décrites dans le CPT e-cahier du CSTB n° 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants » à l'article 6.

2.4.3.1.4. Supports existants

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites dans l'e-cahier du CSTB n° 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants » à l'article 5.4.2.

Travaux préparatoires

Les dispositions de préparation qui s'appliquent sont celles décrites dans le CPT e-cahier du CSTB n° 3642 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants » à l'article 6.

Note : La norme NF DTU 53.12 en vigueur de décembre 2020 annule et remplace la norme NF DTU 53.2..

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation et la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.4. Découpe des lames

Les lames sont découpées à la scie sauteuse ou scie circulaire équipée d'une lame à denture fine, le dessus de lame orienté vers le bas.

2.4.5. Pose de la sous-couche destinée à limiter les échanges d'humidité

Cf. article 7.3.1 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants ».

2.4.6. Pose de la sous – couche acoustique

Cf. article 7.3.2 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants », en prenant soin de déplier progressivement la sous-couche en fonction de l'avancement de la pose afin d'éviter toute dégradation liée à de l'écrasement permanent.

2.4.7. Pose flottante des lames

En partie courante, les préconisations de mise en œuvre répondent aux prescriptions décrites dans l'article 7.4 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants ».

Le principe de pose est décrit en fin du Dossier Technique par les schémas de principe de la Figure 2. Dans certains cas et afin d'éviter la dégradation de la sous-couche acoustique, il conviendra de mettre en œuvre les lames en se positionnant sur les lames posées, face au mur d'arrivée, et non sur la sous-couche, face au mur de départ.

Dès la fin de la pose, les cales sont retirées et on procède au traitement des jeux périphériques, protection et collage des plinthes. Les dispositions particulières suivantes s'appliquent.

2.4.7.1. Traitement des jeux périphériques

Le jeu préconisé est de 8 à 10 mm en périphérie et au droit des arrêts et de 10 mm autour des tuyauteries.

Compte tenu de la destination du revêtement afin d'éviter le passage d'eau sous le revêtement, tous les jeux, sol/mur, sol/profilé d'arrêt, sol/chambranle, sol/tuyau, sont d'abord traités à l'aide du fond de joint « Filler Twine ».

Ils sont ensuite remplis avec le mastic « Hydroplus Sealant Kit ».

Le schéma 3 à la fin du Dossier Technique décrit le principe de traitement des jeux périphériques.

2.4.7.2. Protection et collage des plinthes

La bande adhésive de protection de plinthe « Hydroplus skirting strip » est d'abord positionnée sur la plinthe.

La plinthe est ensuite collée à la paroi verticale à l'aide de la colle « Hydroplus glue ».

2.4.7.3. Dimensions maximales de l'ouvrage

La dimension maximale admise sans fractionnement, en longueur ou largeur cumulée des lames, est de 10 m.

Pour des dimensions excédant 10 mètres en largeur et/ou 10 mètres en longueur, il est indispensable de prévoir un jeu de dilatation intermédiaire, avec le profilé adapté, ainsi que pour les passages de portes et entre les pièces (Cf. § 7.5 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants »).

2.4.7.4. Traitement des points singuliers

Cf. article 7.5 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants ».

Après l'installation du stratifié, le fond de joint « Filler Twine » doit être utilisé pour combler les joints de dilatation et pour combler les espaces :

- entre le sol et le mur,
- entre le revêtement de sol et l'embase de chaque profilé
- autour des tuyaux.

Ensuite ces espaces doivent être remplis avec le mastic acrylate « Hydroplus Sealant Kit » (1 kit pour 10 mètres linéaires).

Au niveau des chambranles, le fond de joint « Filler Twine » ainsi que le mastic acrylate « Hydroplus Sealant Kit » doivent être mis en œuvre après la pose de la lame de stratifié.

Les profilés de finition utilisés sont ceux décrits à l'article 2.2.2.5 du présent Dossier Technique.

Le recouvrement des joints de fractionnement ou la jonction sol/sol lorsqu'il n'y a pas de différence d'épaisseur significative est réalisé à l'aide du profilé de jonction en « T ».

Dans le cas particulier d'un arrêt au droit d'un ouvrant donnant sur l'extérieur, le jeu de dilatation est traité à l'aide du profilé d'arrêt.

Les travaux de mise en œuvre du profilé adapté sur ancien revêtement contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Les plinthes sont fixées au mur à l'aide de la colle « Hydroplus Glue ».

2.5. Mise en service

Le délai de mise en service préconisé est de 24 heures pour permettre à la colle de sécher.

2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

2.6.1. Utilisation et Entretien

Cf. chapitre 10 du CPT Sols stratifiés 3642_V2 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants ».

Cf. notice d'entretien du fabricant.

L'entretien devra être limité à l'emploi d'une serpillère humide essorée.

Tout liquide renversé sur les revêtements de sol RIVIERA PRO et RIVIERA PRO V4 devra toujours être essuyé le plus rapidement possible.

2.6.2. Surveillance, Maintenance et Réparation

Étant donné que le joint mastic en périphérie de la pièce est totalement masqué par les plinthes ou profilés, un contrôle visuel nécessite la dépose d'une plinthe ou profilés.

En cas de remplacement ou dégradation d'une plinthe ou d'un profilé, il conviendra de contrôler l'étanchéité du joint mastic initialement appliqué.

S'il est nécessaire de remplacer le mastic, le retirer ainsi que le fond de joint Filler Twine à l'aide d'un cutter, puis nettoyer le stratifié pour enlever tous les résidus de mastic.

Procéder ensuite à la mise en œuvre d'un nouveau fond de joint Filler Twine et du mastic (Cf. § 2.4.7.1).

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistance technique

Un service Technique/Qualité est basé à BERRYALLOCC NV et est susceptible de supporter les demandes clientèles.

De plus, 18 Chargés d'Affaires sont présents sur le territoire français ; les demandes peuvent être relayées via le Service Clients basé sur le site de la Société BERRY WOOD à Meulne (03).

La Société BERRYALLOCC NV propose aux entreprises qui lui en font la demande une formation sur site ainsi que son assistance technique.

L'Académie de formation BERRYALLOCC NV permet d'accueillir des équipes de pose et clients pour des formations théoriques et pratiques sur l'ensemble de la gamme de produits.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Revêtements de sol stratifiés

Fabrication

Les produits « RIVIERA PRO » et « RIVIERA PRO V4 » sont produits en Belgique par la Société BERRYALLOCC NV située à Menen.

Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

L'usine est certifiée ISO 9001 : 2015 par Bureau Veritas jusqu'au 15/08/2024.

L'usine est audité par le CSTB dans le cadre de la certification QB-UPEC.

2.9.2. Sous-couche Excellence Impact+**Fabrication**

La sous-couche « Excellence Impact+ » est fabriquée dans une usine en Europe pour BERRYALLOC sur la base des spécifications techniques.

Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

Les résultats de ces contrôles sont disponibles pour BERRYALLOC NV.

2.9.3. Mastic Hydroplus sealant kit / colle Hydroplus glue**Fabrication**

Le mastic « Hydroplus sealant kit » et la colle « Hydroplus glue » sont fabriqués dans une usine en Europe pour BERRYALLOC sur la base des spécifications techniques.

Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis. Les résultats de ces contrôles sont disponibles pour BERRYALLOC NV.

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1. Résultats Expérimentaux**Réaction au feu**

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi et durabilité de la sous-couche

Fluage en compression (NF EN 1606) + détermination de la variation de raideur dynamique entre avant et après fluage (NF EN 29052-1).

Rapport d'essais du CSTB n° HO 20 E19 061 du 29/01/20.

Rapport d'essais du CSTB n° AC19-26082443 du 19/02/20.

Aptitude à l'emploi du stratifié et du système

Les revêtements RIVIERA PRO et « RIVIERA PRO V4 » font l'objet d'une certification QB-UPEC.

Certificat ST18-047 du 26/10/2018.

Rapport d'essais n° R2EM-STR-18-20008246 du CSTB du 11/10/2018.

Certificat ST18-051/07 du 29/09/2022.

Comportement aux variations climatiques

Évaluation du comportement d'un revêtement de sol stratifié au contact de différentes ambiances climatiques selon la norme ISO 24339.

Rapport d'essais du FCBA n° 2022.143.0343 du 09/12/2022 pour le système RIVIERA PRO sans chanfreins et le système RIVIERA PRO V4 avec chanfreins, en dimensions 1288 mm x 190 mm x 8 mm, sur sous-couche BERRYALLOC EXCELLENCE IMPACT +.

2.10.2. Données Environnementales et Sanitaires

Les revêtements de sol stratifiés DPL BerryAlloc font l'objet d'une Fiche De Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelle en conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.

Ce document a été déposé en Novembre 2021 sur la base INIES avec le numéro d'enregistrement : 6-776 : 2021.

2.10.3. Références chantiers

Début de commercialisation du système stratifié avec traitement Hydrofuge (anciennement RIVIERA et RIVIERA PROJECT) : 2008.

ATex n° 1904 cas a dû 21 mai 2012 pour le système RIVIERA.

Avis Technique 12/14-1695 du 18 mars 2015 pour le système RIVIERA PROJECT.

Avis Technique 12/20-1796_V1 du 27 août 2020 pour le Riviera Pro.

Surface réalisée en France avec le système RIVIERA PRO et RIVIERA PROJECT depuis janvier 2015 : environ 1 100 000 m².

Tableaux du Dossier Technique

		RIVIERA PRO RIVIERA PRO V4	
Caractéristiques générales			
Dimensions (mm) : - Longueur des lames - Largeur des lames		1288 +/-0,5 190 +/-0,1	
Épaisseur totale (mm) (hors sous-couche)		8 +/-0,5	
Planéité selon NF EN 13329+A2 (%) - en largeur, fw - en longueur, fl		Fw concave ≤ 0,15 Fw convexe ≤ 0,20 Fl concave ≤ 0,50 Fl convexe ≤ 1,00	
Équerrage selon NF EN 13329+A2, q (mm / w mm)		≤ 0,20 mm	
Rectitude selon NF EN 13329+A2, s (mm / l mm)		≤ 0,30 mm/m	
Ouverture des joints entre lames selon NF EN 13329+A2, o (mm)		≤ 0,15 mm	
Désaffleure entre lames selon NF EN 13329, h (mm)		≤ 0,10 mm	
Masse surfacique totale (g/m²) (tolérance)		7200 (+/- 10%)	
Masse volumique (kg/m³) (tolérance)		900 (+/- 30)	
Caractéristiques du parement			
Épaisseur (mm) ¹		0,2 +/- 0,05 mm	
Caractéristiques de l'âme			
Épaisseur (mm) ¹		7,6 +/- 0,1	
Caractéristiques du contre-parement			
Épaisseur (mm) ¹		0,1 +/- 0,05 mm	
Caractéristiques du dispositif d'assemblage		Voir figure 1	
¹ pour information			

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification et d'aptitude des lames stratifiées

	RIVIERA PRO V4 RIVIERA PRO
Résistance à l'abrasion selon NF EN 13329+A2 - classes d'abrasion	≥ 4000 tours AC4
Résistance au choc à la bille de grand diamètre, selon NF EN 13329+A2	≥ 1500 mm
Résistance au choc à la bille de petit diamètre, selon Document Technique 99026-01 du CSTB	≥ 12 N
Résistance au choc à la bille de petit diamètre, selon NF EN 13329+A2	≥ 35 mm
Résistance aux taches, Selon EN 438-2, Part 15 - taches de groupe 1 et 2 - taches de groupe 3 et 4	5 4
Résistance à la brûlure de cigarette, selon EN 438-2, Part.18	4
Solidité des coloris à la lumière, selon EN ISO 20105-B02	≥ 6
Resistance thermique annoncée selon la norme EN 16354 ¹	0,06 m².K/W
Gonflement en épaisseur, selon NF EN 13329+A2	≤ 12 %
Effet du déplacement d'un pied de meuble selon NF EN 13329+A2	Aucun désordre au pied de type 0
Effet d'une chaise à roulettes selon Document Technique 99026-01 du CSTB, Roues jumelées de type H, selon NF EN 12529	Aucun désordre après 25 000 cycles
Essai croisé de vieillissement mécanique et à l'humidité de surface selon Document Technique 99026-01 du CSTB ²	Aucun désordre après 25 000 cycles
¹ Pour information	
² Concerne le produit « Riviera Pro V4 »	

Tableau 2 – Caractéristiques d'identification et d'aptitude des lames stratifiées

	Excellence Impact+
Epaisseur totale nominale (mm)	3 (± 15%)
Longueur des rouleaux (m)	10 (-0 %/+15%)
Largeur des rouleaux (m)	1,2 (-1%/+2,5%)
Masse volumique nominale (kg/m³)	45
Résistance à la compression selon la norme NF EN 16354	CS ≥ 60 kPa
Résistance thermique selon la norme EN 16354	0,09 m² K/W

Tableau 3 – Caractéristiques d'identification et d'aptitude de la sous couche Excellence Impact+

	RIVIERA PRO	RIVIERA PRO V4
Résistance au choc à la bille de grand diamètre, selon NF EN 13329 + A2	≥ 1500 mm	≥ 1500 mm
Effet du déplacement d'un pied de meuble selon NF EN 424 :	Aucun désordre au pied de type 0	Aucun désordre au pied de type 0
Effet d'une chaise à roulettes selon NF EN ISO 4918, avec sous-couche : (Roues de type W définies dans la norme EN 12529)	Aucun désordre après 25 000 cycles	Aucun désordre après 25 000 cycles
Performance acoustique (amélioration de l'isolation au bruit de choc)	ΔL _w = 18 dB	ΔL _w = 18 dB
Résistance thermique combinée avec la sous-couche Excellence Impact+ selon la norme ISO 8302 ¹	0,11 m²K/W	0,11 m²K/W
¹ Pour information		

Tableau 4 Caractéristiques d'aptitude à l'emploi des systèmes

	Colle Hydroplus
Contrainte pour un allongement de 100% sur béton ou HDF selon ISO 8340	> 0,8 N/mm²
Contrainte à la rupture sur béton ou HDF selon ISO 8339	>0,8 N/mm²

Tableau 5 – Performances de la « Hydroplus Glue » - Adhérence par traction

Le produit bénéficie du label SNJF.

	Allongement à la rupture (%) (valeur indicative) et mode de rupture
À 23°C selon ISO 8329	498 %, cohésif
Après vieillissement à 70°C selon NF P 85-528	150%, cohésif
Après vieillissement par immersion selon ISO 10591 (NF P 85-518)	563%, cohésif

Tableau 6 – Tenue à l'eau du Mastic « Hydroplus Sealant Kit »

Figures du Dossier Technique

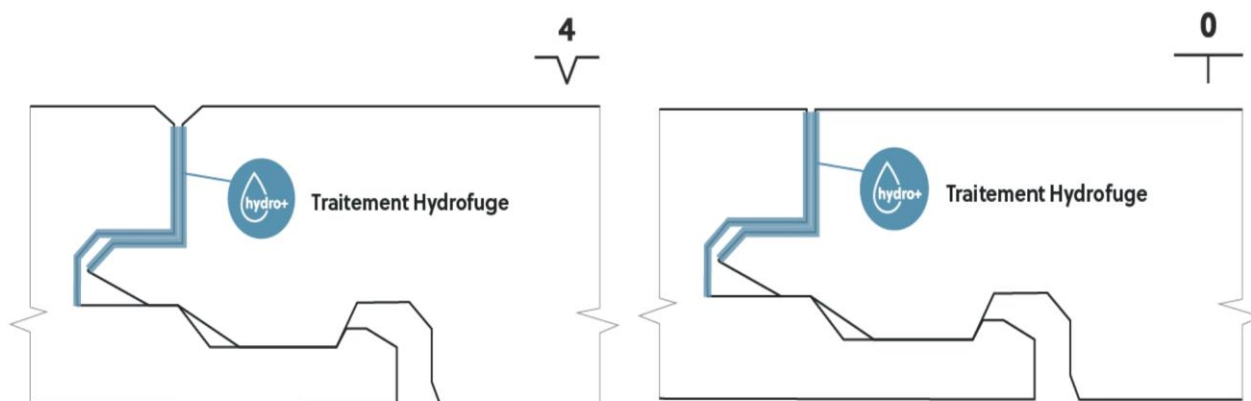


Figure 1 – Schémas de l'assemblage Duoloc avec profil V4 (avec chanfrein) à gauche et V0 (sans chanfrein) à droite avec traitement hydrofuge

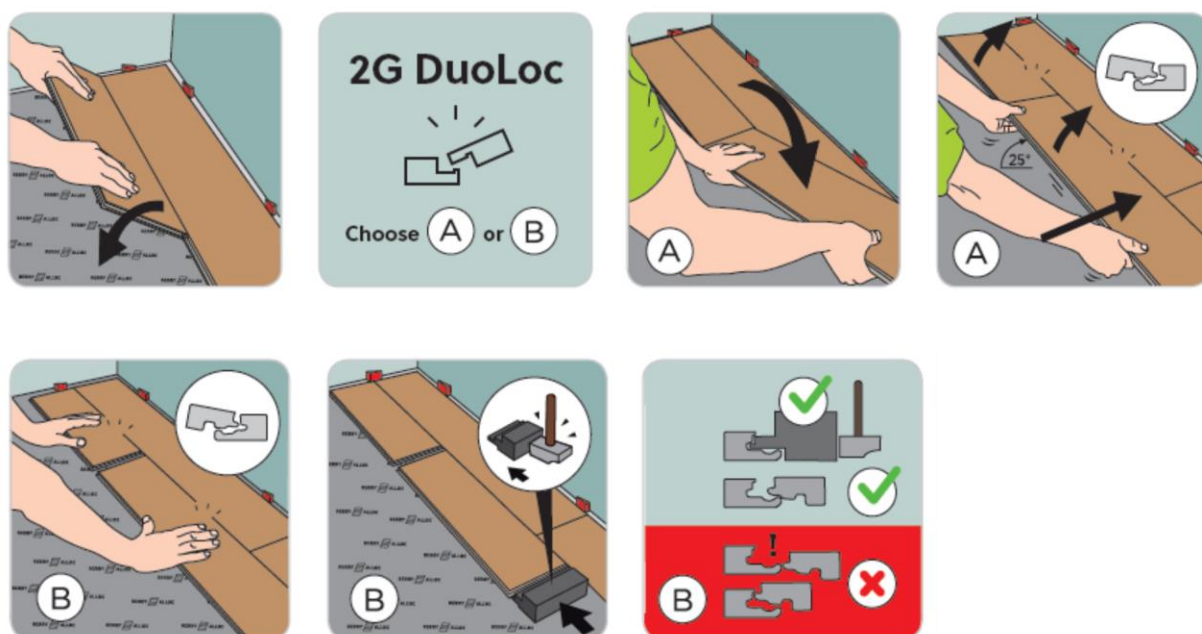


Figure 2 – Principe de pose avec l'assemblage Duoloc

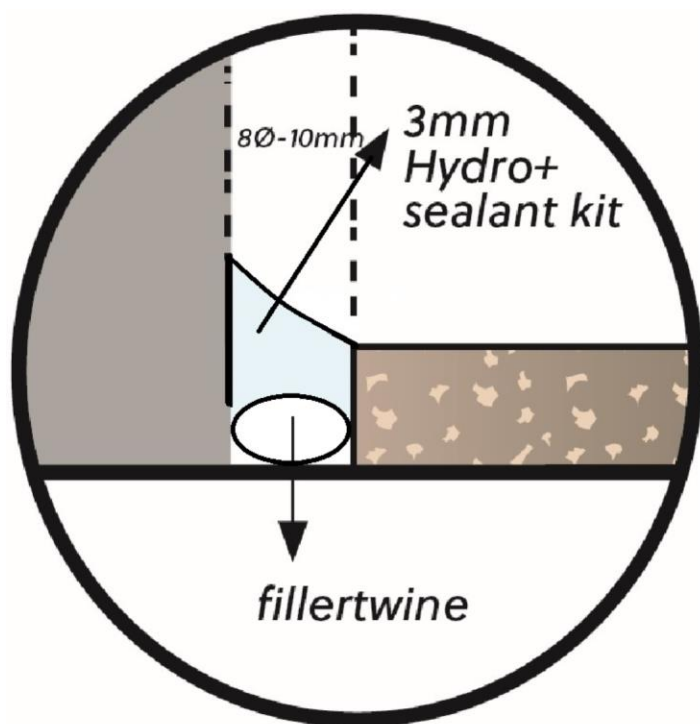


Figure 3 – Traitement des jeux périphériques